

# POLITIQUE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

## TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

Nous nous attendons à ce que tous les individus qui interagissent avec les animaux adoptent et respectent les méthodes appropriées de soin et de manipulation des animaux en toutes circonstances. Il est donc essentiel que les producteurs et leurs employés suivent une formation adéquate et reconnue.

En cas d'allégation de mauvais traitements ou de cruauté envers les animaux provenant d'une source crédible, nous nous attendons à ce que les autorités provinciales :

- Suspendent le ramassage du lait provenant de la ferme impliquée et entament rapidement une investigation;
- En cas d'abus avéré qu'ils suspendent le permis du producteur et avisent immédiatement les transformateurs concernés en leur fournissent tous les renseignements pertinents;
- Empêchent le lait d'une ferme impliquée d'être expédié à l'une de nos usines ou à toute autre usine de transformation du lait jusqu'à ce qu'un vétérinaire et auditeur indépendant du bien-être animal (c'est-à-dire un vétérinaire qui n'a aucun lien avec la ferme en question et qui a suivi la formation adéquate) s'assure que le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers* est respecté, et que les autorités provinciales autorisent l'expédition du lait de la ferme.

**POLITIQUE** : En réponse à une situation présumée de cruauté ou d'abus envers les animaux de la part d'une source crédible, aucune des usines de Lactalis Canada n'acceptera le lait d'une ferme impliquée jusqu'à ce qu'un audit du bien-être animal effectué par un vétérinaire indépendant ait validé la conformité en regard du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers*, et que les autorités provinciales autorisent l'expédition du lait de la ferme. Si un plan de mesures correctives est nécessaire, celui-ci devra convenir à Lactalis Canada et être accepté par écrit par le producteur concerné. Le plan doit comprendre un échéancier précis pour corriger les lacunes, ainsi que des audits de suivi pour valider la mise en œuvre des mesures correctives identifiées.